Zeitschrift: Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde

Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Bern

Band: 7 (1911)

Heft: 1

Artikel: Türkisches
Autor: Sterchi, J.

Kapitel: V: Copie de la lettre écrite à Mr. Chevrier à Constantinople

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179806

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

n'aspire qu'à en jouir plus frequement, Elle fixe Ses regards Sur tous les Etats de L'Empire, d'Allemagne, Tout le Monde voit qu'elle Se rend de plus en plus formidable, qui peut mieux à Coup Seur Calmer Son Ambition, ce Sont Les Perses en luj faisant la Guerre, et ruinant Son Commerce d'orient ou elle fait des Profits immenses.

4º On dit encore à Berne que Les Suisses ne peuvent avoir qu'un Commerce d'une Sphére Mediocre, et proportioné à la qualité et quantité de leur Marchandises qui ne Scauroient penetrer jusques en Levant. A cela on Repond que les Etablissements nombreux qu'ils ont en France, en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, et en Italie, ou Ils font Generalement le Commerce avec honneur demontrent qu'on a eû raison de leur promettre dans le Projet et Memoire precedent, une trés grande Utilité des Etablissements qu'ils pourroyent faire en Levant, ou ils jouiroient de tous les Avantages, et de toutes les Seuretés possibles, Cet objet merite qu'on y pense, et d'autant mieux, que par Luj on peut augmenter et ameillorer celuj qui pourroit provenir du Cru et de l'industrie du dedans des Etats des Louables Cantons Evangeliques, La façon dont on peut faire valoir des Sommes Considerables et en toute Seureté, en Levant, meriteroit Seule qu'on ne neglige rien pour y former des Etablissements.

On Se flatte d'avoir levé tous les Douttes, et toutes les Difficultés qu'on a pû opposer Contre la proposition et la reuissite d'Etablir une Colonie des Suisses Protestans en Levant, et de faire un Traitté d'Amitié et de Commerce, entre La Trés Haute et Trés Sublime Porte Ottomane et Les Seigneurs des Louables Cantons Evangeliques. Il n'y a qu'à vouloir et entreprendre pour arriver à la Conclusion.

Ecrit de Constantinople le 24 Fevrier 1740.

V. Copie de La Lettre écrite à Mr. Chevriér à Constantinople.

Ce 9e de 7bre 1754.*

Monsieur.

Quoy que Notre Commerce de Lettre aye finj depuis la derniére que Vous m'avés adressée de Constantinople du 15

^{*} Vielleicht verschrieben und sollte 1745 oder 1744 stehen.

d'8^{br} 1741, je n'ay point perdû de Vüe la Matiere qui en faisoit l'object et j'aj Conservé touts les Papiers qui la Concernent. Je les ay Communiqués par occasion à des Gens d'Esprit et d'experience, qui ont fort gouté le projéct que le Memoire renferme, quant au fond, mais pour la forme Ils croyent Unanimement, qu'on S'y est mal pris en S'adressant Directement aux Cantons Evangeliques, et qu'on auroit mieux fait par plusieurs raisons, pour reussir de traittér avec des Particuliers Sous le Titre de Compagnie de Marchands aprouvé et authorisés par Leurs Souverains Respectifs, moyenant quoy on Seroit parvenû et plus facilement au même Bût que l'on Sans m'expliquer davantage, je n'ay pû s'éstoit proposé. Monsieur m'empêcher de Vous faire part de ces Idées en gros, qui pouroient bien avoir lieu, en Cas qu'il Se trouvat encor quelque Seigneur ou Ministre à La Sublime Porte, de L'ancien Systhême, qui voulût renouer cette Negociation. Sur le pied Susmentioné et recevoir un memoire à ce Subject. Non obstant Monsieur que Vous m'avés mandé par Vôtre derniére Lettre, que Vous n'aviés point d'ordre à repondre Sur le Contenû de la Miene et que Vous étiés obligé de garder un profond Silence Sur cêtte Matière, étant entré au Service de S. M. Siciliene, je ne Sai Si je n'oserois me flatter Monsieur que Vous voudrés bien me procurer un Correspondant à Vôtre Place Sur une Matiere qui cy devant Vous tenoit Si fort à Coeur, Vous m'obligeries Monsieur infiniment, et j'ay lieu de l'esperer en Vertû des offres de Service Obligeants que Vous m'avés faits dans Vôtre derniere, et dont je n'ay eû Occasion jusqu'icy de profitér, en voicy L'Epoque. Je Vous êcris Monsieur en Duplicata par la Voye de Vienne et de Marseille, en Vous priant de me repondre par la voye que Vous croirés la plus Courte et la plus Sûre. En attendant j'av l'honneur d'étre avec des Sentiments d'une parfaite Estime et Consideration.

Monsieur.

Votre trés h. et t. ob. Serv. De M.

Die in vorliegenden Aktenstücken berührte Angelegenheit enger Beziehungen des reformierten Teiles der Schweiz